

OPPORTUNITÉ D'EMPLOI



City of
Ville de
BATHURST

Conformément aux dispositions de l'article 18 de l'entente collective entre la section locale 550 du S.C.F.P. et la Ville de Bathurst, le poste à pourvoir suivant est affiché:

JOURNALIER OCCASIONNEL

DESCRIPTION:

- Mandaté à effectuer les tâches générales de maintenance sur les édifices et infrastructures propriété de la Ville.

QUARTS DE TRAVAIL:

- Le journalier occasionnel oeuvre normalement à temps plein (40 heures / semaine), mais les quarts de travail pourraient comprendre les soirs, les nuits, les fins de semaines et les journées.

SALAIRE:

- 23.16\$ / heure – tel que spécifié dans la convention collective.

DURÉE DU POSTE:

- Alors que la plupart des postes de Journalier occasionnel sont de nature saisonnière, cette position à contrat sera en vigueur du 19 mai 2000 jusqu'au 4 septembre 2020, ceci avec une possibilité de prolongement.

QUALIFICATIONS REQUISES:

- Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent ;
- Expérience relative au domaine, avec des capacités physiques suffisantes afin de compléter les tâches requises ;
- Connaissance de cause de la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail du Nouveau-Brunswick ;
- Doit avoir un permis de conduire Classe 5, mais un permis Classe 3 avec la mention freins à air comprimé sera considéré un atout ;
- Doit être à l'aise à travailler dans les hauteurs et les espaces restreints.

Les personnes intéressées et possédant les qualités requises sont invitées à faire parvenir leur curriculum vitae (à titre confidentiel), **le ou avant le 10 avril 2020**, à :

Mlle Véronique Bourque
Gestionnaire des ressources humaines
150, rue St. George, Bathurst N-B, E2A 1B5
Télec: (506) 548-0581
Courriel: hr-rh@bathurst.ca

La Ville de Bathurst remercie tous les candidats, mais seuls ceux retenus pour une entrevue seront contactés.